



REPUBLIQUE DU BENIN



NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE  
Cotonou, le 05/11/21  
Pour Lancement de l'Avis

DOSSIER DE PRESELECTION

**PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES**

Réf. AMI : PI\_DOE\_765055

**BON A LANCER  
CCMP/PR**

**Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une  
étude sur la labélisation de la PKI nationale**

**Autorité contractante : Agence Nationale de la Sécurité  
des Systèmes d'Information (ANSSI-BENIN)**

**Source de financement : Budget National**

**Gestion : 2021**

**Imputation budgétaire : 6 36 002 357 00 27**

**Accord de prêt : Néant**



**KPADONOU D. Macchabéas  
Administrateur des Services Financiers**

**NOVEMBRE 2021**

PN  
Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information  
**BON A LANCER**  
Retire le 05/11/2021  
Nom: MAMA YAROU  
Prénom: Sèno \*jiz  
Signature: [Signature]

**BON A LANCER**  
**CCMP/PR**

**DOSSIER DE PRESELECTION**  
**DE**  
**CABINETS/BUREAUX D'ETUDES OU FIRMES**

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

*Projet : BJOPENCOLLAB*

*N° de référence de l'AMI : PI\_DOE\_765055*

### ***Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude sur la labélisation de la PKI nationale***

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le SIGMAP, le 4 février 2021.
2. L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI-BENIN) a obtenu dans le cadre de son budget 2021 des fonds, afin de financer le marché projet de fourniture et de mise en service du système national d'infrastructure à clé publique (PKI) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles de recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude sur la labélisation de la PKI nationale.
3. Les prestations contribueront à accroître le niveau de confiance dans les services délivrés par le système national d'infrastructure à clé publique. Le délai d'exécution du marché est de **trois (03) mois au maximum**.
4. Le cabinet doit donc :
  - Avoir exécuté sur les trois (03) dernières années (2018, 2019 et 2020) au moins deux (02) marchés similaires ;
  - Être un organisme d'évaluation de conformité certifié ;
  - Avoir une expérience de cinq (05) ans dans les activités d'études sur les standards de services de confiance aux autorités de certification ;
  - Avoir une bonne connaissance des infrastructures à clé publique (PKI)
  - Disposer d'une grande capacité de communication, de rédaction et une bonne maîtrise du Français et de l'anglais.

**BON A LANCER**  
CCMB/PP

- Le cabinet doit enfin proposer dans son offre l'équipe appropriée d'experts certifiés pour la réalisation de la mission. Ladite équipe doit être constituée à minima des profils ci-après :
    - Le Chef de projet ayant conduit au moins (02) projets de labélisation WebTrust et/ou équivalent ;
    - L'expert WebTrust ;
    - L'expert de la norme ETSI ;
    - L'expert de la PKI ;
    - L'expert des programmes AATL, EUTL, CA/Browser Forum.
- 5.** Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) *pages*. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
- 6.** Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.



7. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC).
8. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
9. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critère	Note pondérée pour le critère
1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations (préalablement précisé dans les TDR).	[15 points]
2. Nombre d'années d'expériences prouvées.: Avoir une expérience de cinq (05) ans dans les activités d'études sur les standards de services de confiance aux autorités de certification	[15 points]
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	[30 points]
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme.	[05 points]

BON A LANCER  
CCMP/PR

<p><b>5. Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels : A minima les profils suivants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chef de projet ayant conduit au moins (02) projets similaires ; (7 points)</li> <li>▪ expert WebTrust ; (7 points)</li> <li>▪ expert de la norme ETSI ; (7 points)</li> <li>▪ expert de la PKI ; (7 points)</li> <li>▪ expert des programmes AATL, EUTL, CA/Browser Forum. (7 points)</li> </ul>	[35 points]
<b>Total</b>	[100 points]

**10.** La note minimale requise pour être présélectionné est **soixante-dix (70)** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

**11.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous: Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), Immeuble FAWAZ sis à Zongo, Rue des Cheminots, 01 BP 2028 Cotonou-Bénin, Téléphone : (+229) 21 36 87 20, E-mail : ysaliou@presidence.bj, et aux heures suivantes de 8 heures 30 à 12 et de 15 heures 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat.

**12.** Les manifestations d'intérêt doivent être déposées être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en PDF sur clé USB, à l'adresse ci-après : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), Immeuble FAWAZ sis à Zongo, Rue des Cheminots, 01 BP 2028 Cotonou-Bénin, Téléphone : (+229) 21 36 87 20, E-mail : ysaliou@presidence.bj, au plus tard le 23/11/2021 à 10 heures. Les candidatures qui ne parviendront pas aux



heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

- 13.** Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics/structure déconcentrée pour ampliation.

  
Ogoundélé Yves SALIOU  
Personne Responsable des Marchés Publics

  
08  
01  
2021